



Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)
021 781 17 17 - greffe@forel.ch

DEMANDE DE DÉROGATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection
du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire

Nom, Prénom	
Adresse complète	
NPA/Localité	
Téléphone	
E-mail	

Objet(s) concerné(s) (si différente de l'adresse du propriétaire)

Lieu-dit, adresse	
-------------------	--

- Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal
La requête doit être adressée par écrit à la Commune de Forel (Lavaux) qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

Description des arbres à abattre

Parcelle N°	Nombre d'arbres	Espèce (feuillu-conifère)	Essence	Hauteur	Age	Diamètre du tronc

Demande

- Abattage Elagage hors entretien courant

Motifs

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
 Entrave avérée à l'exploitation agricole
 Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
 Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)
 Impératif de construction ou d'aménagement (publication FAO) - CAMAC N°

Description des motifs de la demande :

.....
.....

Plantation(s) compensatoire(s)

Nombre d'arbres	Espèces (feuillu-conifère)	Essence

En cas de non-compensation, une taxe sera perçue conformément à l'art. 16 de la LPrPNP et à l'art. 21 du RLPrPNP

Date : Signature du propriétaire :

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de situation ou un croquis lisible précisant l'emplacement des arbres à abattre. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Bases légales : LPrPNP du 30 août 2022 et son règlement d'application